

Image not found or type unknown



démission de mon entreprise du bâtiment

Par **chon62**, le **03/03/2022** à **18:35**

Bonjour,

j'ai démissionné de mon entreprise le 11 février après un préavis de 1 mois et je n'ai toujours pas reçu mon certificat de travail, mon attestation pole emploi et mon solde tout compte.

Est ce normal?

Merci.

Jonathan

Par **janus2fr**, le **03/03/2022** à **18:48**

Bonjour,

Non, ce n'est pas normal. L'employeur doit vous remettre vos documents le dernier jour de travail. Il n'y a que pour le solde de tout compte qu'une tolérance existe, il peut être remis au jour habituel de la paie dans l'entreprise.

Par **miyako**, le **03/03/2022** à **20:32**

Bonsoir,

<https://www.village-justice.com/articles/que-faire-votre-employeur-vous-delivre-pas-votre-attestation-pole-emploi,41318.html>

cordialement

Par **chon62**, le **05/03/2022** à **11:40**

Merci pour ces réponses.

Je souhaiterai envoyer une lettre recommandée pour une mise en demeure et je voudrais savoir si vous n'auriez pas un site internet où je pourrais trouver une lettre type.

Merci.